



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
LIMITÉE

E/CN.4/2001/L.10/Add.6  
23 avril 2001

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquante-septième session  
Point 21 b) de l'ordre du jour

RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL  
SUR LES TRAVAUX DE SA CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION

Projet de rapport de la Commission

Rapporteur : M. Imtiaz HUSSAIN

TABLE DES MATIÈRES\*

Chapitre

- VI. LE RACISME, LA DISCRIMINATION RACIALE, LA XÉNOPHOBIE ET  
TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION

---

\* Le document E/CN.4/2001/L.10 et ses additifs contiennent les chapitres du rapport relatifs à l'organisation de la session et aux divers points de l'ordre du jour. Les résolutions et décisions adoptées par la Commission, ainsi que les projets de résolution et de décision appelant une décision du Conseil économique et social et les autres questions intéressant le Conseil, figurent dans le document E/CN.4/2001/L.11 et ses additifs.

## **VI. LE RACISME, LA DISCRIMINATION RACIALE, LA XÉNOPHOBIE ET TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION**

1. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 8ème séance, le 22 mars, à ses 9ème et 10ème séances, le 23 mars, à ses 11ème à 13ème séances, le 26 mars, à ses 14ème et 15ème séances, le 27 mars, et à sa 61ème séance, le 18 avril 2001.
2. L'annexe VI au présent rapport contient la liste des documents publiés au titre du point 6 de l'ordre du jour. L'annexe V contient la liste de toutes les résolutions et décisions adoptées par la Commission et des déclarations du Président, par point de l'ordre du jour.
3. À la 8ème séance, le 22 mars 2001, un membre du secrétariat a donné lecture d'une déclaration au nom du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, M. Maurice Glèlè-Ahanhanzo, ayant trait au rapport de celui-ci (E/CN.4/2001/21 et Corr.1).
4. Au cours du débat général sur le point 6, des déclarations ont été faites par des membres de la Commission, des observateurs et des représentants d'organisations non gouvernementales. On trouvera à l'annexe III au présent rapport une liste détaillée des intervenants.

### **Débat spécial sur la tolérance et le respect**

5. À ses 11ème à 13ème séances, le 26 mars 2001, la Commission a tenu un débat spécial sur la tolérance et le respect.
6. Le débat spécial a été ouvert par le Président de la cinquante-septième session de la Commission, M. Leandro Despouy, qui a fait une déclaration.
7. La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Mme Mary Robinson, a fait une déclaration.
8. Ce débat a été inauguré par un groupe de six orateurs principaux :
  - a) L'archevêque Desmond Tutu (Afrique du Sud);
  - b) Le sénateur Aden Ridgeway, député (Australie);
  - c) Le cheikh Sahib Ben Sheikh, mufti de Marseille (France);

d) Mme Nafis Sadik, Secrétaire générale adjointe et Conseillère spéciale du Secrétaire général;

e) M. Dominique Peccoud, Conseiller spécial au Bureau des relations extérieures et des partenariats de l'Organisation internationale du Travail;

f) Mme Cecilia Braslavsky, Directrice du Bureau international d'éducation de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à Genève.

9. Au cours du débat spécial, des déclarations ont également été faites par des membres de la Commission, des observateurs et des organisations non gouvernementales. On trouvera à l'annexe III une liste détaillée des intervenants.

10. Au cours d'un dialogue interactif, le groupe d'orateurs principaux a fait des observations et répondu aux déclarations faites.

11. À l'issue du débat spécial, le Président de la Commission a fait une déclaration finale.

**La lutte contre la diffamation des religions en tant que moyen de promouvoir les droits de l'homme, l'harmonie sociale et la diversité religieuse et culturelle**

12. À la 61<sup>ème</sup> séance, le 18 avril 2001, le représentant du Pakistan a présenté le projet de résolution E/CN.4/2001/L.7/Rev.1, qui avait pour auteur le Pakistan (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont également membres de l'Organisation de la Conférence islamique).

13. Les représentants de la Belgique (au nom des États membres de l'Union européenne qui sont également membres de la Commission des droits de l'homme - Allemagne, Espagne, France, Italie, Portugal et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), du Canada (également au nom de la Norvège), de la Fédération de Russie et de l'Inde ont fait des déclarations pour expliquer leur vote avant le vote.

14. À la demande de la Belgique, il a été procédé au vote par appel nominal sur le projet de résolution, qui a été adopté par 28 voix contre 15, avec 9 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour :* Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Brésil, Cameroun, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, Fédération de Russie, Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Madagascar, Malaisie, Maurice, Mexique, Niger, Pakistan, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, Sénégal, Thaïlande, Uruguay, Venezuela et Viet Nam.

*Ont voté contre :* Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Lettonie, Norvège, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*Se sont abstenus :* Afrique du Sud, Burundi, Guatemala, Inde, Libéria, Nigéria, République de Corée, Swaziland et Zambie.

15. Le texte de la résolution, tel qu'adopté, figure à la section A du chapitre II (résolution 2001/4).

**Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée**

16. Toujours à la 61<sup>ème</sup> séance, le représentant du Kenya a présenté le projet de résolution E/CN.4/2001/L.9, qui avait pour auteurs l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Chine, Cuba, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Kenya (au nom du Groupe des États d'Afrique), le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède. L'Australie, le Brésil, le Canada, le Costa Rica, El Salvador, l'Équateur, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Géorgie, l'Inde, l'Indonésie, Israël, le Japon, le Liechtenstein, le Mexique, le Nicaragua, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, la Suisse, la Turquie, l'Uruguay et le Venezuela se sont joints ultérieurement aux auteurs.

17. Le projet de résolution a été adopté sans être mis au vote. Le texte adopté figure à la section A du chapitre II (résolution 2001/5).

-----